

FICHE 7 LE NUMERIQUE DANS LES COLLEGES PUBLICS

I. CADRE GENERAL ET PRINCIPAUX OBJECTIFS

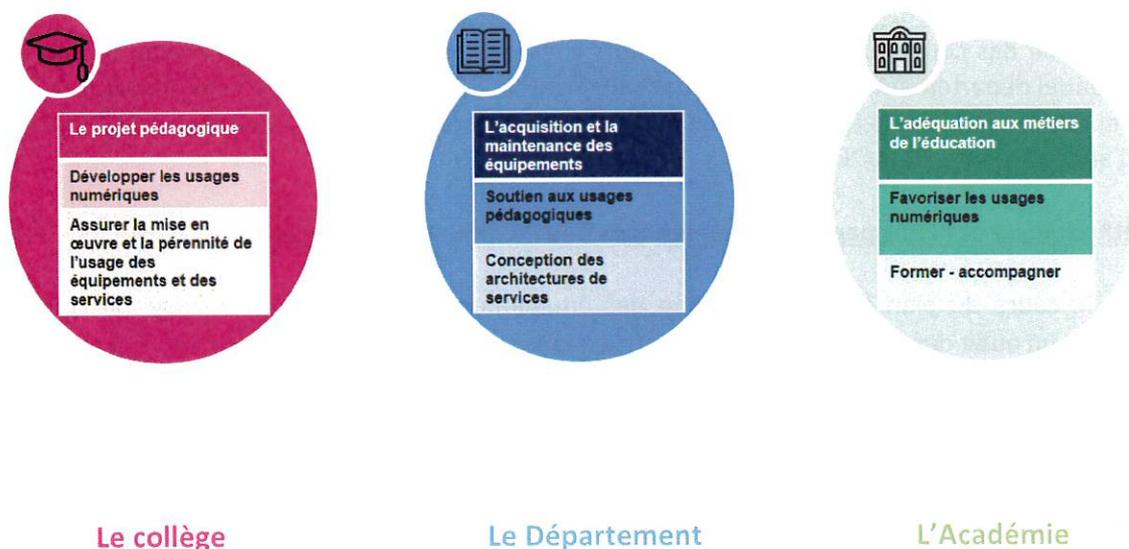
La stratégie du numérique pour l'éducation en Seine-Saint-Denis repose sur 3 axes et objectifs fondamentaux :

- Placer l'usage du numérique et des ressources associées comme l'un des leviers fondamentaux de la réussite éducative.
- S'assurer que l'ensemble des collèges publics puissent bénéficier d'équipements numériques modernisés et d'un raccordement très haut débit pour soutenir les usages du numérique en classe ou en situation de continuité pédagogique.
- Proposer aux familles rencontrant le plus de difficulté face au numérique un soutien technique et humain.

II. L'ECOSYSTEME DU NUMERIQUE

Pour atteindre ces objectifs et travailler en cohérence avec les attendus par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse en terme de numérique éducatif, le Département collabore avec deux acteurs majeurs :

- les services académiques (DSI/DANE)
- les équipes éducatives des collèges.



Chacune des parties contribue au développement et à la pérennisation des usages numériques auprès des élèves. L'Académie assure ainsi le déploiement et la maintenance des outils métiers dans les zones administratives des collèges (DSI) jusqu'à la reprise par le Département et propose auprès des équipes

Renouvellement des équipements suite au plan de Modernisation

Suite au chantier de modernisation des équipements lancé depuis janvier 2023, le Département s'engage à réaliser un état des lieux des équipements trois ans après leur mise en place. Cette analyse pourra donner lieu à une remise à niveau des postes identifiés comme problématiques. Le remplacement de la totalité des équipements sera réalisé cinq à sept ans après la date de déploiement du plan de modernisation.

VPI

La modernisation des VPI est indépendante du calendrier de la modernisation des postes en zone pédagogique et administrative, pour des raisons d'approvisionnement. De plus, tous les collèges bâtis avant 1997, sont susceptibles de contenir de l'amiante. Ils doivent donc faire l'objet d'un diagnostic avant travaux (DAT) pour sécuriser auprès des usagers et des travailleurs la nouvelle de pose de VPI. Ce DAT peut entraîner des délais d'interventions supplémentaires.

C. MAINTENANCE EN CONDITION OPERATIONNELLE DES EQUIPEMENTS NUMERIQUES

La maintenance des équipements numériques des collèges est pilotée par le Pôle TIE, au sein de la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse et assuré par un infogérant ainsi que l'Académie.

Les différents équipements sont répartis entre 2 zones distinctes

- la zone pédagogique (ZP)
- la zone administrative (ZA).

Le Département maintient l'ensemble des zones pédagogiques, exceptions des cités mixtes gérées par la Région. Concernant la zone administrative, elle est principalement maintenue par le Rectorat (110 collèges).

De cette gestion partagée découle plusieurs canaux d'assistance et de ticketing, en fonction des besoins

1. **Outil GLPI/ITOP (Département / infogérant)** _ Les tickets doivent être créés par le collège et traités par l'infogérant, pour tout sujet relatif au maintien en condition opérationnelle des équipements de la zone pédagogique. Des tickets GLPI peuvent être également créés pour les collèges dont la zone administrative a été reprise par le Département.
2. **Outil PASS (DSI académique)** _ Les tickets doivent être créés par le collège et traités par le Rectorat pour tout sujet relatif au maintien en condition opérationnelle des équipements des zones administratives des collèges non repris par le Département.
3. **Outil Omère (Département)** _ Les tickets doivent être créés par le collège pour toutes demandes relevant du bâti et ayant un impact sur les équipements numériques. Ces champs d'action dépendent de votre unité territoriale de secteur (UT1, UT2, UT3, UT4).

En parallèle, l'infogérant du Département réalise tous les mois une voire deux visites dans les collèges pour assurer une maintenance de proximité.

pédagogiques un catalogue de formations et d'accompagnement pour permettre le déploiement des projets innovants (DANE). Elle joue un rôle de prescripteur sur le référentiel d'équipement et le socle applicatif en collège. Le collège, quant à lui, est en charge de favoriser la pérennisation des projets pédagogiques grâce à la mise en place de commissions spécifiques et la désignation de ses référents numériques. Dans ce cadre, le Département s'engage de son côté à maintenir une offre d'équipements et de services en adéquation avec les ambitions nationales et territoriales et accompagne les établissements dans l'identification des nouveaux besoins numériques et éducatifs.

III. LE PLAN DE MODERNISATION DEPARTEMENTALE ET LA MAINTENANCE EN CONDITION OPERATIONNELLE (MCO)

A. INFRASTRUCTURES DEPARTEMENTALES

Le Très Haut Débit (THD) pour tous les collèges est une étape atteinte à l'exception de 5 collèges bénéficiant d'un abonnement auprès d'un opérateur.

Concernant la mise en place du WIFI global, l'objectif de déploiement sur l'ensemble des collèges a été atteint fin 2023. A ce jour seuls les équipements achetés par le Département peuvent accéder à ce WIFI.

Un projet de création d'un « wifi invité » est en cours pour permettre aux équipements externes, hors département, de se connecter en tant qu'invité.

B. PLAN DE MODERNISATION

Calendrier de la modernisation

L'ensemble des collèges du Département, hors cités mixtes, verront leur parc modernisé, selon un référentiel départemental, et leur serveur changé entre 2023 et 2024 pour la zone pédagogique. La reprise progressive des zones administratives se déroulera de la rentrée de septembre 2023 à la fin de l'année scolaire 2024/2025.

Méthodologie et accompagnement de équipes pédagogiques et éducatives

Dans le cadre du plan de modernisation des équipements numériques en collège, la collectivité organise un audit des équipements pour mettre à jour l'inventaire de l'établissement. Cet audit donne suite lieu à une réunion préparatoire avec chaque collège afin d'adapter le référentiel d'équipement standard aux pratiques éducatives déjà développées.

Cette modernisation de la zone pédagogique induit un retrait du serveur Scribe et la mise en place de la solution Edutice, hébergée en datacenter basé en Seine-Saint-Denis, ce qui modifie l'interface utilisée au sein des classes. Pour accompagner ce changement l'infogérant du Département réalise auprès de chaque référent numérique une formation de prise en charge fonctionnelle de la plateforme. La DANE soutient également cette action en proposant des webinaires de prise en main de la solution Edutice pour les équipes pédagogiques.

La reprise des zones administratives par le Département induira un changement de périmètre entre la collectivité et la DSI Académique. En effet, la maintenance des postes et des services associés sera gérée par l'infogérant du Département à travers son outil de « ticketing » tandis que la DSI Académique sera mobilisable uniquement pour le socle applicatif métier éducation nationale.

D. EVALUATION ET RETOURS USAGERS

Le Département s'engage à organiser via des enquêtes, des groupes focus et des questionnaires, un retour sur le plan de modernisation et sur les usages dans les collèges de façon à adapter au besoin sa stratégie numérique.

IV. LE DEPARTEMENT SOUTIEN LES USAGES NUMERIQUES DANS LES COLLEGES

A. L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL

Le Département propose à chaque collège un environnement numérique de travail comprenant une version publique et un intranet permettant

- Une entrée unique aux familles via Educonnect pour suivre la scolarité des élèves
- La centralisation au sein d'une même plateforme des différentes ressources éducatives nécessaires à la gestion et le suivi de la scolarité pour les équipes de direction et les équipes éducatives
- Un accès sécurisé aux ressources numériques à travers le Gestionnaire d'Accès aux Ressources (GAR)
- Un outil de communication protéiforme décliné en site public, intranet et application mobile

B. LES FORMATIONS A L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL

Tout au long de l'année, l'éditeur Kosmos propose avec le Département et la DANE des sessions de formations personnalisées autour de l'Espace Numérique de Travail. Les formations adaptent les thématiques présentées au souhait de l'établissement et peuvent être activées à partir de la plateforme <https://calendly.com/csf-kosmos/accompagnement-personnalise>

Un soutien renforcé est réalisé chaque année de septembre à novembre afin de gérer l'initialisation de l'outil et d'identifier les passerelles entre l'ENT et les outils de vie scolaire indépendants.

La DANE propose également des sessions de formations à destination des enseignants et des référents numériques pour présenter l'espace numérique de travail et les outils pédagogiques associés.

Assistance pour l'ENT

En dehors des accompagnements personnalisés proposaient tout au long de l'année par l'éditeur Kosmos, deux supports d'assistances sont également mis à disposition des collèges

- Un formulaire d'assistance
- Un numéro d'accompagnement

C. L'APPEL A PROJETS NUMERIQUES

En dehors de cette action de modernisation, le Département lance à partir de l'année scolaire 2022/2023 un appel à projet numérique afin de soutenir et d'identifier les besoins d'équipements et de ressources numériques complémentaires des collèges. Cet appel à projet est proposé aux équipes éducatives de mai à mi-juin dans un premier temps puis pourra s'ouvrir par la suite sur un temps complémentaire de fin septembre à novembre. Les dossiers sont à transmettre à l'adresse mail : dej-poletie@seinesaintdenis.fr. Chaque dossier sera analysé puis traité pour indiquer aux référents des projets si leurs dossiers sont soutenus. Pour ceux ayant reçu un avis favorable, le Département organisera des temps de rencontre et de coordination des suivis de projets.

V. LE SOUTIEN APORTE AUX FAMILLES DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE NUMERIQUE

Le Département porte actuellement deux projets de soutien aux familles afin de réduire la fracture numérique. Le premier, historique, est celui du chèque réussite 6ème proposé en début d'année scolaire à tous les élèves entrant aux collèges publics de Seine-Saint-Denis. Le second est une nouvelle démarche lancée depuis la rentrée 2022 afin de proposer un ordinateur reconditionné aux familles ne possédant aucun équipement numérique en foyer.

A. PRET AUX FAMILLES

Dans le cadre de la modernisation le Département récupère des équipements numériques en collèges et peut proposer, en fonction des capacités de reconditionnement, un prêt d'ordinateur aux familles n'ayant aucun équipement en foyer.

B. L'INTERVENTION DES CONSEILLERS NUMERIQUES

Dans le cadre de la politique numérique menée auprès des familles, les collèges peuvent demander tout au long de l'année une mobilisation des conseillers numériques pour accompagner les parents sur les thèmes suivants

1. les savoirs de base informatique de niveau 1 (pour les bénéficiaires du dispositif de prêt)
2. la découverte de l'ENT et l'utilisation des identifiants Educonnect pour l'accès à l'ENT
3. des sessions d'e-parentalité sur les apports du numérique et son cadre de gestion avec les enfants (sensibilisation aux risques de cyberharcèlement...)
4. les démarches en ligne pour bénéficier des « Chèque réussite 6^{ème} » et « Pass'sport 5^{ème} » (sur la période de juin à fin septembre)

VI. LES INDICATEURS PARTAGES

A travers l'Espace Numérique de Travail, le Département s'engage à donner de la visibilité aux équipes éducatives sur les indicateurs listés ci-dessous

- L'évolution du nombre de collèges intégrant l'architecture cible et étant modernisés
- Le nombre de projets déposés et validés dans le cadre de l'appel à projet numérique
- Le nombre de sessions d'accompagnement aux familles organisées et le nombre de bénéficiaires associés
- L'évolution des taux de connexion à l'Espace Numérique de Travail